

# IVG : harcèlement sur la clause de conscience

---

vita [alliancevita.org/2018/09/ivg-harcèlement-sur-la-clause-de-conscience](http://alliancevita.org/2018/09/ivg-harcèlement-sur-la-clause-de-conscience)

28 septembre 2018



**Le 27 septembre, la sénatrice, Laurence Rossignol, a annoncé qu'elle déposait une proposition de loi qui vise à supprimer la clause de conscience spécifique à l'IVG, accusée de faire double emploi avec la clause de conscience générale des médecins.**

Même si elle a peu de chance d'aboutir, cette proposition de loi est le signe d'une pression idéologique grandissante exercée sur les médecins. En réalité, la clause générale ne protège pas les médecins qui ne souhaitent pas pratiquer l'IVG, comme le précise Alliance VITA dans une note spéciale : *Y a-t-il une « double clause de conscience » pour l'IVG ?*.

Par ailleurs, Agnès Buzyn, ministre de la Santé, se félicitait, à propos de la polémique artificielle sur la clause de conscience de ces derniers jours, que le nombre d'avortements reste toujours au même niveau et que : *« Ce qui me rassure, sans me rassurer complètement, c'est qu'aujourd'hui le nombre d'IVG en France reste stable depuis dix ans »*.

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) a publié le 28 septembre 2018, les chiffres des IVG pratiquées en 2017, soit 216.700 au total (pour 770 000 naissances). La France connaît depuis plusieurs années un fort taux d'avortement (14,8) : une femme sur trois aura recours à l'avortement dans sa vie.

---

[Retrouvez l'analyse et les propositions d'Alliance VITA sur la prévention de l'avortement.](#)